

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS
ET
LE SYNDICAT DES VIGNOBLES DE LA CÔTE VERMEILLE
MISE EN PLACE D' ACTIONS MAJEURES DE VALORISATION DU VIGNOBLE

ENTRE :

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès dont le siège social est situé 3 impasse Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), représentée par son Président Antoine PARRA

Ci-après dénommée « la CC ACVI »

ET :

Le Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille dont le siège social est situé au Mas Reig - BP 75 - à Banyuls-sur-Mer (66650) représenté par son Président Romuald PERONNE.

Ci-après dénommé « le Syndicat des Vignobles »

Préambule :

Les vignerons du Cru à travers le Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille s'attachent depuis quelques années à améliorer la notoriété de leurs vins en organisant, chaque année, un cycle d'événements à destination des professionnels de la filière, des prescripteurs, des journalistes, des sommeliers et du grand public.

La Communauté de communes est très attachée à la valorisation des vins locaux et des terroirs. En témoignent la création du pôle de valorisation vitivinicole et la réhabilitation du site du Mas Reig avec le campus de Banyuls-sur-Mer et l'espace d'interprétation. Peu d'appellations en France disposent de tels atouts pour la mise en valeur des vins et des vignerons.

Les deux structures partagent une vision commune et s'efforcent de créer et pérenniser des événements d'exception, en particulier, en associant les vins à la gastronomie avec le concours de sommeliers de renom.

C'est dans ce contexte que les Parties ont décidé de se rapprocher pour conclure la présente convention décrivant la mise en place d'évènements au cours du dernier trimestre 2025.

Article 1 – Objet de la convention

Les Parties mettent en commun leurs moyens pour affirmer une stratégie de promotion de l'excellence avec l'organisation d'évènements alliant vin, gastronomie et sommellerie.

La présence de la CC ACVI aux côtés du Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille lors de ces événements constitue une opportunité de consolider son réseau, de développer de nouveaux partenariats et de valoriser son action, notamment à travers le site du Mas Reig-Côte Vermeille et l'Institut Régional de Sommellerie – Campus Banyuls.

Article 2 – Modalités de mise en œuvre

Le syndicat des Vignerons sur Mer poursuit en 2025 sa stratégie de valorisation collective avec deux opérations fortes.

2.1 : L'accueil du Meilleur Sommelier de France à Banyuls-sur-Mer au Mas Reig-Côte vermeille dans le cadre de vendanges en fête

Dans la continuité des éditions précédentes, le Syndicat des vignobles accueille Bastien DEBONO, Meilleur Sommelier de France 2024, pour un programme complet de travail, d'échange et de transmission autour des appellations du cru, dans le cadre des festivités de l'événement 2025 Vendanges en Fête du 8 au 12 octobre 2025 :

- Sélection des cuvées ambassadeurs 2025-2026 du cru Collioure-Banyuls
- Masterclass à destination des professionnels et du public
- Valorisation du territoire via le Mas Reig, pôle oenotouristique communautaire

Sa présence sur le cru contribue à renforcer la crédibilité du vignoble auprès des prescripteurs nationaux, tout en créant des temps forts pour la formation, la presse et la communication.

2.2 : La Mostra des Vins de la Côte vermeille à Paris

Après plusieurs éditions réussies en région, la Mostra s'installe à Paris, aux Caves du Louvre le 17 novembre 2025, pour une journée 100 % dédiée aux prescripteurs : sommeliers, cavistes, restaurateurs, journalistes.

Au programme :

- Masterclass autour des profils de vins du cru
- Pôles de dégustation par famille de cuvées
- Présence d'une quinzaine de vigneron
- Stand d'information sur le territoire animé en lien avec le Campus de Banyuls



La CC ACVI s'engage de son côté à participer financièrement à hauteur de 12 000-€ HT (soit 14 400-€ TTC) pour l'organisation de ces deux évènements qui suscitent un fort intérêt auprès du public et surtout des professionnels.

Monsieur Romuald PERONNE
Président du Syndicat
des Vignerons de la Côte Vermeille